

FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION

RAPPORT ANNUEL 20¹³ 14

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

2

LA FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION

7

RÉSULTATS ET BUTS

19

ÉTATS FINANCIERS

Le rapport annuel est l'occasion de réfléchir aux réalisations de l'année qui s'achève et de souligner les changements qui ont marqué celle-ci. La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) a le privilège d'être à l'avant-plan du paysage canadien de la recherche en constante évolution. Chaque année, les établissements financés mettent en service de nouvelles installations de recherche de calibre mondial, des centaines de chercheurs de talent reçoivent un nouveau soutien à l'infrastructure et les laboratoires de recherche au pays continuent de réaliser des percées importantes et de produire des retombées tangibles dont bénéficient tous les Canadiens.

Et la dernière année s'inscrit dans cette continuité. Au nombre des réussites dont nous sommes fiers, mentionnons l'inauguration du Ocean Sciences Building de la Dalhousie University en juin 2013, un complexe de 7000 mètres carrés regroupant, dans un espace propice à la collaboration, plusieurs des plus éminents spécialistes en science de la mer de cet établissement.

En septembre, l'Université McGill accueillait Luda Diatchenko de la University of North Carolina, de Chapel Hill aux États-Unis, comme titulaire de la Chaire d'excellence en recherche du Canada sur les mécanismes génétiques de la douleur chez l'humain. Grâce au soutien à l'infrastructure de recherche de la FCI, les travaux de Mme Diatchenko positionneront McGill – déjà un chef de file international dans la recherche sur la douleur, l'éducation et les soins aux patients – parmi l'élite mondiale de la recherche personnalisée dans le traitement de la douleur.

En mars 2014, Graham Pearson de la University of Alberta était l'auteur principal d'un article publié dans la revue *Nature* sur une découverte fondamentale qui aide à lever le voile sur les origines de l'eau sur notre planète. Selon le chercheur, une masse d'eau équivalente à celle de tous les océans réunis existerait à plus de 400 kilomètres sous la surface de la Terre.

INNOVATION.CA
CANADA FOUNDATION FOR INNOVATION | FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION

450-230, rue Queen,
Ottawa ON K1P5E4
Téléphone : 613-947-6496
Télécopieur : 613-943-0923
Courriel : info@innovation.ca

ISBN: 978-1-926485-02-7
ISSN: 1712-0616

Si les réalisations de la FCI ne sont pas toutes aussi étincelantes que celles des établissements que nous finançons, elles ne sont pas pour autant fortuites. En effet, nous consacrons une bonne dose d'énergie à maintenir l'excellence dans tout ce que nous entreprenons, de la prestation de nos programmes à nos communications, en passant par les activités quotidiennes. Bien que notre rapport annuel nous permette de jeter un regard sur le passé, nous sommes résolument tournés vers l'avenir, déterminant une vision selon laquelle les chercheurs canadiens sont des chefs de file mondiaux qui contribuent à la compétitivité, à la prospérité et à la qualité de vie de tous.

Les collaborations entre les établissements et entre le secteur privé et les établissements financés par la FCI font partie de cette vision. C'est pourquoi la FCI lançait l'automne dernier le *Navigateur* d'installations de recherche. Il s'agit d'un répertoire en ligne interrogeable de laboratoires et d'installations de recherche dans les universités, les collèges et les hôpitaux de recherche du Canada qui ouvrent leurs portes au secteur privé. Le *Navigateur* compte près de 300 installations dans presque toutes les disciplines, et ce nombre augmente sans cesse. Dans plusieurs de ces laboratoires, on trouve côte à côte des activités de recherche fondamentale et appliquée, offrant ainsi un avantage aux entreprises désireuses de gagner accès à des connaissances de pointe et aux chercheurs qui tirent bénéfice des perspectives offertes par l'industrie pour faire avancer leurs travaux.

En examinant les activités du dernier exercice financier, nous voyons se profiler un élan de transformation. Les investissements constants dans l'ensemble des activités de recherche au pays signifient que les chercheurs des installations financées par la FCI partout au Canada sont à plusieurs égards incontestablement des chefs de file mondiaux. Ce dynamisme n'est pas susceptible de faiblir de sitôt. Et, considérant nos objectifs de 2014-2015, c'est un avenir brillant que nous entrevoyons pour la recherche au Canada.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Kevin P. D. Smith'.

Kevin P. D. Smith
Président du conseil d'administration



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gilles G. Patry'.

Gilles G. Patry
Président-directeur général

LA FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION

LA FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION (FCI) PROCURE AUX ÉTABLISSEMENTS ET À LEURS CHERCHEURS LES OUTILS DONT ILS ONT BESOIN POUR VOIR GRAND ET INNOVER.

Ses investissements dans des installations et de l'équipement de pointe permettent aux universités, aux collèges, aux hôpitaux de recherche et aux établissements de recherche à but non lucratif du Canada d'attirer et de retenir le meilleur talent au monde, de former la prochaine génération de chercheurs, d'appuyer l'innovation dans le secteur privé et de créer des emplois de grande qualité qui renforcent l'économie et qui améliorent la qualité de vie de tous les Canadiens.

La FCI compte sur un processus d'évaluation au mérite indépendant et rigoureux qui récompense l'excellence de la recherche. Des experts de partout dans le monde participent à ce processus qui permet à la FCI de financer seulement les projets les plus prometteurs. La FCI finance les établissements et non les chercheurs. Toutes les propositions doivent correspondre au plan de recherche stratégique de l'établissement concerné.

Les établissements canadiens admissibles soumettent des demandes de financement à l'un des fonds de la FCI. Toutes les propositions sont évaluées selon la qualité de la recherche et le besoin en infrastructure, la contribution du projet au renforcement de la capacité d'innovation et les retombées potentielles de la recherche pour le Canada.

La FCI finance jusqu'à 40 pour cent des coûts de l'infrastructure de recherche d'un projet. Les établissements doivent obtenir le reste du financement auprès des gouvernements provinciaux et de partenaires des secteurs public, privé et à but non lucratif. À ce jour, la FCI a engagé

plus de 6,1 milliards de dollars pour appuyer 8487 projets de 143 établissements de recherche situés dans 68 municipalités partout au pays. Combinées à celles des établissements et de leurs partenaires financiers, les contributions de la FCI se sont traduites par des investissements de près de 14 milliards de dollars dans l'infrastructure de recherche des établissements canadiens au cours des 16 dernières années.

La prospérité du Canada repose sur sa capacité de produire des connaissances et de générer des idées pour développer de nouveaux produits et services, créer de la richesse, renforcer les assises sociales, respecter l'environnement et améliorer la santé et la qualité de vie des Canadiens. En appuyant la capacité du pays à effectuer des recherches de calibre mondial, la FCI joue un rôle vital dans la production de retombées sociales, économiques, environnementales et en santé pour les Canadiens.

À ce jour, la FCI a engagé plus de **6,1 milliards de dollars** pour appuyer **8487 projets** de **143 établissements** de recherche situés dans **68 municipalités** partout au pays.

Ouvert le 5 juin 2013 – Le **Steele Ocean Sciences Building** de la Dalhousie University est un carrefour d'océanographes qui regroupe d'importants réseaux de recherche canadiens, comme le groupe de recherche de la Chaire d'excellence en recherche sur la science et la technologie des océans, le Ocean Tracking Network et le Marine Environmental Observation Prediction and Response Network.

Source : Dalhousie University



Ouvert le 13 septembre 2013 – Le **Centre for Intelligent Antenna and Radio Systems** de la University of Waterloo est une installation de calibre national qui se spécialise dans la recherche sur les communications électromagnétiques. L'infrastructure et la capacité de calcul informatique uniques servent à concevoir la prochaine génération de technologies sans fil utilisée dans des secteurs comme l'automobile, la santé et les télécommunications.

Source : University of Waterloo



Ouvert le 27 février 2014 – Le **Djavad Mowafaghian Centre for Brain Health** à The University of British Columbia est une installation de pointe qui se consacre à la recherche et aux soins aux patients dans les domaines des sciences neurologiques, de la neurologie et de la psychiatrie.

Source : Don Erhardt, faculté de médecine, The University of British Columbia



Ouvert le 26 février 2014 – Le **Laboratoire audionumérique de recherche et de création** de l'Université Laval est un studio musical de pointe doté d'équipements d'enregistrement sophistiqués qui favorise les collaborations entre les musiciens professionnels, les professeurs et les étudiants.

Source : Dragos Chiriac, Université Laval



GOVERNANCE

Conseil d'administration

Le Conseil de la FCI est composé d'au plus 13 personnes provenant de divers milieux. Chaque administrateur apporte une perspective et une compréhension particulières du monde de la recherche et une expertise acquise dans les secteurs privé ou public et les établissements d'enseignement postsecondaires et de recherche. Le gouvernement du Canada nomme six administrateurs, dont le président. Les autres administrateurs sont désignés par les membres de la FCI. Tous les administrateurs sont nommés pour un mandat de trois ans.



Kevin P. D. Smith,
président



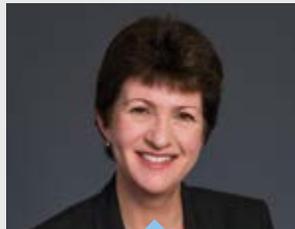
Louise Proulx,
vice-présidente



Albert Friesen



Chad Gaffield



Ingrid Pickering
(nommée en juin 2013)



Gordon F. Stovel



John Weissenberger

Membres

Le Conseil relève des membres de la FCI, une entité décisionnelle supérieure qui joue un rôle similaire à celui des actionnaires d'une entreprise, mais qui représente les Canadiens. Les membres se réunissent chaque année en juin. Ils sont nommés pour un mandat de cinq ans. Ils désignent jusqu'à 7 des 13 administrateurs du Conseil, choisissent les vérificateurs externes, examinent les états financiers audités et approuvent le rapport annuel avant sa distribution publique.



Sandra Greer



Linda Humphreys



Heather Munroe-Blum



Leigh Murphy



Margaret Bloodworth
(nommée en juin 2013)



Sheila A. Brown



Carolyn Cross



William Driedzic



Liz Harrison
(mandat expiré en juin 2013)



Linda Hohol
(mandat expiré en juin 2013)



Michel Kelly-Gagnon



Rod McInnes



David Fung,
coprésident, Membres



Roland Hosein,
coprésident, Membres



John Anthony Boeckh



Harold Cook



Marie-Andrée Mallette



Rick Miner



Ronald Morrison



Emőke Szathmáry



Vianne Timmons

-  Comité de la vérification et des finances
-  Comité des investissements
-  Comité de régie et de mise en candidature
-  Comité de régie et de mise en candidature des membres
-  Président du comité

RÉMUNÉRATION

Administrateurs et membres

Les administrateurs qui acceptent une rémunération de la FCI ont droit à des honoraires annuels de 5000 dollars. Les présidents des comités reçoivent des honoraires annuels de 7500 dollars. Le président du Conseil a droit à des honoraires annuels de 10 000 dollars.

Les administrateurs peuvent également recevoir une indemnité quotidienne de 750 dollars chaque fois qu'ils participent à une réunion du Conseil ou de l'un de ses comités, et de 500 dollars chaque fois qu'ils participent à une réunion de comité tenue en marge de la réunion du Conseil. Pour leur part, les membres ne reçoivent aucune rémunération. Toutefois, les administrateurs et les membres peuvent être remboursés pour toute dépense raisonnable engagée alors qu'ils s'acquittent de leurs responsabilités ou qu'ils participent à une réunion de la FCI. En 2013-2014, la rémunération des administrateurs variait de 0 à 16 750 dollars.

Au 31 mars 2014, la rémunération du personnel de la FCI était établie selon les échelles salariales suivantes :

Équipe de direction (administrateurs)

Gilles G. Patry 211 200 \$ à 295 700 \$

Président-directeur général

Robert Davidson 139 900 \$ à 193 700 \$

Vice-président

Programmes et planification

Manon Harvey

Vice-présidente

Finances et gestion

Pierre Normand

Vice-président

Relations extérieures et communications

Employés*

Directeur, Programmes 110 900 \$ à 147 900 \$

Directrice, Communications 96 500 \$ à 128 800 \$

Directeur, Gestion

Directrice, Évaluation et analyse des résultats

Directrice, Finances

Gestionnaire, Contrôle financier 87 700 \$ à 116 800 \$

Gestionnaire, Fonds des leaders John-R.-Evans

Chargé de programmes

Conseiller principal, Politiques et planification

Gestionnaire, Administration 79 000 \$ à 104 800 \$

Analyste principal, Finances

Agent principal d'évaluation

Agent principal, Contrôle financier

* dont la rémunération est supérieure à 100 000 dollars, en ajoutant les autres honoraires, les primes et les avantages versés au cours de l'exercice

RÉSULTATS ET OBJECTIFS

CE RAPPORT PRÉSENTE LES RÉSULTATS DE 2013-2014 ET LES OBJECTIFS DE 2014-2015, REGROUPÉS SOUS QUATRE VOLETS :

- attirer et retenir le meilleur talent au monde;
- permettre aux chercheurs de mener des activités de recherche et de développement technologique de calibre mondial qui génèrent des retombées sociales, économiques, environnementales et en matière de santé pour le Canada;
- appuyer l'innovation et la commercialisation dans le secteur privé;
- améliorer les mécanismes liés à la gestion responsable des fonds publics.

ATTIRER ET RETENIR LE MEILLEUR TALENT AU MONDE

La FCI a contribué à attirer et à retenir le meilleur talent au monde au cours de la dernière année en :

Permettant aux installations de recherche d'être de calibre mondial. Le Fonds des leaders John-R.-Evans (FLJE) a versé près de 83,1 millions de dollars à 473 projets soumis par des universités des quatre coins du Canada.

Le **Fonds des leaders John-R.-Evans (FLJE)** permet aux établissements de disposer des ressources d'infrastructure nécessaires pour attirer et retenir le meilleur talent au monde.

En 2014-2015, la FCI continuera dans la même voie en :

Dotant les laboratoires d'outils de pointe. La FCI évaluera les nouvelles propositions soumises au FLJE et financera l'infrastructure nécessaire pour aider les meilleurs chercheurs d'aujourd'hui et de demain à mener leurs travaux.

Dr John R. Evans



RECRUTER LES MEILLEURS TALENTS

En 2012-2013, les établissements ont recruté 146 responsables de projets financés par la FCI. Parmi ceux-ci, 144 ont affirmé que l'infrastructure financée par la FCI avait été un facteur important dans leur décision de se joindre à l'établissement. Soixante pour cent d'entre eux venaient d'un pays autre que le Canada.

Pays où vivaient les responsables de projet embauchés



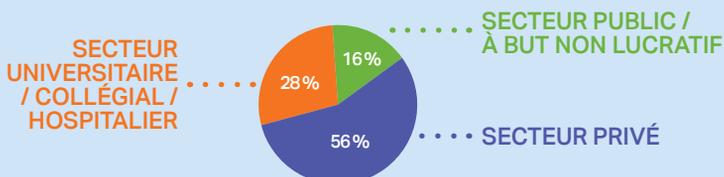
En juin 2013, le Fonds des leaders est devenu le **Fonds des leaders John-R.-Evans**, en l'honneur du premier président du Conseil de la FCI.

M. Evans a occupé ces fonctions de 1997 à 2007. Il a été une source d'inspiration pour la FCI, l'incitant à innover avec de nouveaux mécanismes de financement de l'infrastructure de recherche qui ont transformé l'environnement de la recherche au Canada.

FORMER LA PROCHAINE GÉNÉRATION

En 2012-2013, 26 226 personnes hautement qualifiées — notamment des étudiants du premier cycle et des cycles supérieurs et des stagiaires postdoctoraux — ont été formées dans des installations financées par la FCI. Au cours de la même année, 1843 stagiaires postdoctoraux et étudiants des cycles supérieurs ont terminé leur formation et intégré le monde du travail.

Stagiaires intégrant le monde du travail



Source : Amis des IRSC, Prix international de la recherche en santé Henry G. Friesen

SUR LA PISTE DU LYNX

Écologiste terrestre à la Trent University, Dennis Murray étudie les réactions de certains animaux (et parfois de populations entières) aux risques environnementaux. Sa mission scientifique consiste à découvrir les signaux génétiques qui démontrent les transformations chez ces animaux qui doivent s'adapter à un environnement en rapide mutation.

En mars 2013, le chercheur a reçu du financement du Fonds des leaders John-R.-Evans qui lui permettra d'entreprendre ses travaux sur le terrain en 2014 avec du matériel d'étiquetage et de pistage dernier cri, soit 10 colliers radioélectriques sophistiqués. Accompagné de ses étudiants, il prévoit poser les colliers au cou de lynx du Canada vivant dans des régions comme l'État de Washington, où ils sont menacés par des espèces envahissantes, tels le lynx roux et le coyote. Les colliers transmettront des données à des satellites qui, à leur tour, les renverront à l'ordinateur du chercheur, l'informant du lieu exact, à la minute près, de chaque sujet. Les données recueillies permettront de compléter l'information génétique tirée des échantillons sanguins prélevés au moment de la pose du collier. Fort de ce tableau complet – gènes et comportements – le chercheur pourra mieux comprendre les moyens d'adaptation du lynx du Canada aux conditions changeantes de son habitat.

« Nous ne prédisons pas l'extinction totale du lynx du Canada, mais il ne pourra probablement pas s'adapter suffisamment rapidement aux environnements boréaux dégradés ou marginaux. » C'est dans le contexte où des espèces envahissantes revendiquent un territoire alors que l'habitat forestier du lynx change du tout au tout que le chercheur prédit la plus forte pression sélective, ce qui amènera des changements sur l'animal, peut-être imperceptibles pour le moment, mais qui s'encoderont dans ses gènes.

Avec le temps, des changements dans l'ADN pourraient entraîner des adaptations qui aideraient l'espèce à survivre, ou même à évoluer dans des environnements complètement différents. Mais les modifications génétiques peuvent être risquées, particulièrement si elles ne suivent pas le rythme de l'évolution rapide de l'environnement.

Le chercheur veut donc empêcher la concrétisation de ce scénario. Il va analyser les échantillons génétiques du lynx du Canada, à la recherche d'un signe d'une réaction interne à un environnement qui change rapidement. Le portrait qu'il en tirera donnera aux responsables de politiques l'information pour protéger l'une des créatures les plus emblématiques du Canada.



PERMETTRE AUX CHERCHEURS DE MENER DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE DE CALIBRE MONDIAL QUI GÉNÈRENT DES RETOMBÉES SOCIALES, ÉCONOMIQUES, ENVIRONNEMENTALES ET EN MATIÈRE DE SANTÉ POUR LE CANADA

La FCI a permis la réalisation d'activités de recherche et de développement technologique de calibre mondial au cours de la dernière année en :

Soutenant la recherche de pointe. En janvier 2014, la FCI a lancé le Concours 2015 du Fonds d'innovation. La FCI investira jusqu'à 250 millions de dollars pour financer les coûts d'infrastructure des projets retenus.

Le **Fonds d'innovation** finance les projets d'infrastructure transformateurs qui soutiendront une recherche de pointe dans toutes les disciplines et tous les secteurs, et qui auront un effet structurant sur le paysage canadien de la recherche.

Finançant les grandes installations scientifiques. La FCI a continué à verser le financement octroyé par le Concours 2012 du Fonds des initiatives scientifiques majeures (ISM) à quatre initiatives : Centre canadien de rayonnement synchrotron à la University of Saskatchewan; Calcul Canada; SNOLab à Sudbury, en Ontario; Ocean Networks Canada de la University of Victoria. Les ISM sont des installations nationales complexes qui mobilisent beaucoup de ressources. La gouvernance, la gestion et l'exploitation des ISM doivent être exceptionnelles si elles veulent exploiter pleinement leurs capacités et réaliser des travaux de recherche de calibre mondial. Afin de les aider à y arriver, la FCI a organisé le premier atelier annuel des ISM. Cette rencontre a réuni des représentants de chacune des quatre ISM financées ainsi que des experts de réputation internationale dans les domaines de la gouvernance, de la gestion et de l'exploitation d'installations scientifiques d'envergure afin de partager les expériences, l'expertise et les meilleures pratiques dans l'exploitation et la gouvernance de telles installations.



EXPLORER LES DONNÉES DU PASSÉ

L'équipe de recherche d'Andrew Piper du Department of Languages, Literature and Culture de l'Université McGill construit une « plateforme des cultures », un ensemble d'ordinateurs de grande puissance pour analyser des textes historiques afin d'en dégager des modèles qui n'avaient jusqu'à maintenant jamais été mis au jour ou pris en compte.

Cette plateforme hébergera jusqu'à plusieurs centaines de téraoctets de données et triera « d'importantes quantités de données visuelles, afin d'établir des modèles communs aux textes de mêmes cultures et périodes, et entre les diverses cultures et époques au fil des siècles, déclare M. Piper, professeur agrégé à McGill. Ces relations sont essentielles pour comprendre la transmission des idées par des cultures de diverses périodes et zones géographiques dans le temps et l'espace. »

À la différence des documents modernes où le texte est clair, explicite et donc interrogeable par la reconnaissance optique de caractères, les lettres et les mots contenus dans les écrits historiques sont généralement manuscrits et décorés de fioritures et d'images propres à l'époque. Or, celles-ci rendent la recherche numérique ardue dans ces documents puisque les programmes informatiques sont incapables de reconnaître les mots ou lettres dont la calligraphie diffère d'une page à l'autre.

Le projet du professeur proposera une solution novatrice pour contourner ce problème de reconnaissance des caractères : la reconnaissance d'images. Chaque page tirée de textes historiques mondiaux sera fractionnée en des milliers d'images agrandies, comme si on la recouvrait d'une feuille de papier quadrillée et qu'on prenait une photographie de chaque petit carré. C'est ainsi plus d'un million d'images qui seront saisies et numérisées. Les résultats permettront aux chercheurs de parcourir les documents patrimoniaux à la recherche de motifs textuels récurrents qui, selon lui, pourraient nous en apprendre beaucoup sur les cultures du passé.

« Notre compréhension de la culture repose principalement sur les écrits, dit-il. Ce projet vise à trouver une méthode computationnelle pour rapidement comparer différents textes et contextes culturels. Il espère que le projet Global Currents révélera des liens dans la façon dont les gens rédigeaient et considéraient l'écrit entre ces cultures au fil des siècles. La possibilité d'explorer et de comprendre ces réseaux historiques, conclut-il, jettera un nouvel éclairage sur l'existence de relations mondiales – jusque-là insoupçonnées – longtemps avant l'avènement de la mondialisation. »

En février 2014, la FCI a lancé un Concours spécial des ISM afin de mieux répondre aux besoins continus d'exploitation et de maintenance (E et M) d'installations de recherche nationales et uniques. La FCI investira jusqu'à 25 millions de dollars sur trois ans pour couvrir une partie des coûts totaux d'E et M admissibles des installations financées.

Le **Fonds des initiatives scientifiques majeures (ISM)** contribue aux coûts d'exploitation des installations de recherche nationales et uniques d'envergure pour leur permettre d'exploiter pleinement leurs capacités. Les sommes versées par le **Concours spécial** 2014 aident les installations de recherche nationales à soutenir la recherche de calibre mondial en s'ajoutant aux ressources d'E et M existantes.

Optimisant nos investissements. Le Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) a appuyé une partie des coûts d'exploitation et de maintenance associés à l'équipement de pointe en consacrant près de 80 millions de dollars à ces coûts.

Le **Fonds d'exploitation des infrastructures** fournit jusqu'à 30 pour cent des contributions en capital de la FCI pour aider les établissements à assumer les coûts d'E et M de l'infrastructure financée.

Créant des partenariats pour soutenir la recherche de pointe. L'Université McGill a reçu 75 200 dollars de la FCI par l'entremise du défi Au cœur des données numériques pour appuyer un effort de recherche international dirigé par Andrew Piper (voir Explorer les données du passé à la page précédente). Il s'agit d'une collaboration internationale à laquelle participent neuf autres organismes de financement de la recherche.

Le collaboratoire sur le génome du cancer, une installation de calcul informatique de pointe à la University of Toronto, a reçu plus de 1 million de dollars de la FCI dans le cadre du programme Frontières de la découverte : faire progresser la science des données volumineuses dans le domaine de la recherche en génomique.

Frontières de la découverte : faire progresser la science des données volumineuses dans le domaine de la recherche en génomique est une initiative de financement conjointe du CRSNG, des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), de Génome Canada et de la FCI pour soutenir la recherche innovante en vue de s'attaquer aux défis posés par les grands volumes de données génomiques.

Au cœur des données numériques est une

initiative de financement multinationale qui appuie les méthodes de recherche intensive informatisées en sciences sociales et humaines dans l'utilisation des données volumineuses.

L'initiative est dirigée par le National Endowment for the Humanities (États-Unis) en collaboration avec des organismes de financement de neuf autres pays : la FCI, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), le Netherlands Organisation for Scientific Research (Pays-Bas), l'Arts and Humanities Research Council (Royaume-Uni), l'Economic and Social Research Council (Royaume-Uni), l'Institute of Museum and Library Services (États-Unis), le Netherlands eScience Center (Pays-Bas) et le JISC (auparavant le Joint Information Systems Committee) (Royaume-Uni).

Consultant la communauté de chercheurs en appui au Canada numérique. La FCI a réuni certains des plus éminents chercheurs au pays afin de l'aider à établir les paramètres de sa prochaine initiative sur la cyberinfrastructure.

En 2014-2015, la FCI continuera sur la même voie en :

Finançant l'excellence. Le Concours 2015 du Fonds d'innovation investira jusqu'à 250 millions de dollars dans l'infrastructure de recherche alors que le Concours spécial 2014 du Fonds des initiatives scientifiques majeures consacra une autre somme pouvant atteindre 25 millions de dollars.

Investissant dans la cyberinfrastructure. Forte des résultats des consultations menées en 2014, la FCI lancera un concours sur la cyberinfrastructure mettant notamment l'accent sur la capacité informatique en recherche de pointe, le stockage massif de données et les nouvelles technologies de gestion, d'organisation et d'analyse d'ensembles complexes de données de recherche.

LES VOITURES ÉLECTRIQUES : FAIRE FONDRE LA RÉSISTANCE

« Pour quelle raison hésitez-vous à vous acheter une voiture électrique? », demande Gregory Patience de l'École Polytechnique de Montréal.

La réponse est simple : le prix élevé.

Mais cette situation pourrait bientôt changer. En 2013, M. Patience a reçu une subvention de près de un million de dollars du Partenariat automobile du Canada de la FCI. De concert avec un partenaire de l'industrie, Clariant (Canada) inc., son équipe de recherche se penche sur une nouvelle technologie pour réduire de moitié le prix des cathodes, une des principales composantes des piles des batteries au lithium-ion des voitures électriques.

Le processus consiste à exposer à des températures élevées les principaux éléments de la cathode - le fer, le lithium et le phosphore - jusqu'à ce qu'ils fondent. Par la suite, on laisse le mélange se solidifier en refroidissant, ce qui permet d'utiliser des matériaux moins coûteux et d'obtenir un rendement supérieur. La fusion permet également de réutiliser des matériaux provenant d'anciennes batteries pour en fabriquer de nouvelles. Grâce à un nouvel équipement de recherche, l'équipe espère porter ce procédé à l'échelle industrielle.

Lorsque ces batteries seront commercialisées, les économies réalisées contribueront à briser en grande partie la résistance exprimée à l'égard des voitures électriques : en gros, cela représentera des économies de trois à quatre mille dollars sur le prix original.

APPUYER L'INNOVATION ET LA COMMERCIALISATION DANS LE SECTEUR PRIVÉ

La FCI a appuyé l'innovation et la commercialisation dans le secteur privé au cours de la dernière année en :

Donnant au secteur privé un avantage concurrentiel.

Le Fonds collège-industrie pour l'innovation (FCII) a octroyé près de 1,5 million de dollars à trois projets. La FCI a consacré 4,35 millions de dollars à quatre projets dans le cadre du Partenariat automobile du Canada (PAC).

Le Fonds collège-industrie pour l'innovation

soutient la capacité de recherche appliquée émergente dans les collèges et les écoles polytechniques du Canada. Les collèges peuvent soumettre des propositions au volet 1 qui s'adresse aux projets comptant déjà des partenariats avec le secteur privé, ou au volet 2, qui est administré conjointement avec les subventions de renforcement de l'innovation (ICC-RI) du Programme d'innovation dans les collèges et la communauté des organismes fédéraux de financement de la recherche qui sont le CRSH, le CRSNG et les IRSC.

Le Partenariat automobile du Canada

soutient, par l'entremise de la FCI, l'infrastructure essentielle aux importantes activités de recherche et développement novatrices des établissements de recherche menées en collaboration avec l'industrie canadienne de l'automobile.

Créant un répertoire en ligne d'installations et de laboratoires de recherche.

En novembre 2013, la FCI a lancé le Navigateur d'installations de recherche qui, au 31 mars 2014, comptait plus de 300 profils de laboratoires et d'installations de recherche dans les universités, les collèges et les hôpitaux de recherche du Canada qui veulent collaborer avec le secteur privé (voir l'encadré).

Encourageant les chercheurs à démontrer la pertinence des travaux de recherche menés. Dans tous nos fonds, les chercheurs doivent démontrer la pertinence et les avantages économiques de la recherche qu'ils mèneront avec l'équipement et les installations financés par la FCI.

En 2014-2015, la FCI continuera dans la même voie en :

Soutenant la recherche appliquée dans les collèges. À la mi-2014, la FCI devrait lancer le prochain concours du FCII, doté d'un budget maximal de 8 millions de dollars.

Reliant les entreprises et la communauté de chercheurs. Le nombre de profils du Navigateur d'installations de recherche ne cessera de croître. La FCI continuera de faire la promotion du Navigateur auprès des gens d'affaires.

Le Navigateur d'installations de recherche de la FCI : la recherche au service des entreprises

En novembre 2013, la FCI a lancé le Navigateur d'installations de recherche. Il s'agit d'une liste interrogeable de laboratoires et d'installations de recherche dans les universités, les collèges et les hôpitaux de recherche du Canada qui veulent collaborer avec le secteur privé.

En mars 2014, le Navigateur comptait plus de 300 profils, soumis de façon volontaire, dans presque toutes les disciplines. Et ce nombre augmente sans cesse.

Les installations de recherche voient le Navigateur comme un moyen de promouvoir leurs capacités de recherche auprès des secteurs public et privé, afin de créer de nouveaux partenariats et de nouvelles collaborations.

Les entreprises, elles, s'en servent pour trouver les installations de recherche qui les aideront à prospérer, à demeurer concurrentielles, à créer des produits ou des procédés novateurs, et qui leur offriront l'occasion de côtoyer du personnel hautement qualifié.

AMÉLIORER LES MÉCANISMES LIÉS À LA GESTION RESPONSABLE DES FONDS PUBLICS

La FCI a amélioré la reddition de comptes au cours de la dernière année en :

Évaluant les résultats et les retombées de son financement.

Cette année, la FCI a notamment évalué la façon dont elle aide le Canada à exercer une influence mondiale, l'une de nos six orientations stratégiques. Elle a aussi publié le Rapport annuel sur les résultats, le tout premier rapport de l'Étude sur la mesure des résultats des plateformes, qui a porté sur le Réseau canadien de documentation pour la recherche ainsi que les faits saillants d'une évaluation des retombées socioéconomiques de certains progrès réalisés dans le domaine de l'imagerie médicale au pays.

Le **Rapport sur les résultats** est un récapitulatif annuel des données du **Rapport d'avancement de projet (RAP)** que les responsables des projets financés par la FCI doivent remplir pendant au plus cinq ans. Le RAP donne de l'information sur le recrutement et la rétention des chercheurs et du personnel hautement qualifié, la qualité et la durée de vie utile de l'infrastructure, l'avancement de la recherche, le transfert de technologie et les retombées pour les Canadiens.

L'**Étude sur la mesure des résultats des plateformes** évalue les résultats des infrastructures de recherche spécialisées ou multifonctionnelles d'envergure. Ces plateformes permettent de mener des recherches de pointe. Elles soutiennent aussi le développement d'une capacité de recherche d'une vaste communauté d'utilisateurs, géographiquement dispersés.

L'**évaluation des retombées socioéconomiques** consiste en une analyse systématique des incidences économiques, sociales et culturelles, des extraits et des résultats liés à un portfolio précis d'investissements.

Informers les Canadiens

Afin d'informer le public sur la recherche rendue possible par son appui, la FCI utilise divers moyens de communication, notamment des contenus multimédia qui sont affichés sur le site innovation.ca. En outre, la FCI produit et diffuse le mensuel électronique, *Innovater maintenant*, auquel tout le monde peut s'abonner.

En novembre 2013, la FCI a collaboré avec *The Globe and Mail* afin de publier *Research to innovation to enterprise*, un encart de 12 pages sur les partenariats de recherche des universités et des collèges avec le secteur privé. Il contenait des articles d'opinion de Gilles Patry, président-directeur général de la FCI et de l'honorable Greg Rickford, ministre d'État (Sciences et Technologie). M. Patry a également signé des articles d'opinion dans le *Hill Times* et *Research Money*. Enfin, des articles portant sur les recherches possibles grâce aux infrastructures appuyées par la FCI ont été repris par les médias nationaux et régionaux.

En 2014-2015, la FCI renforcera sa présence stratégique dans le discours public sur la recherche et l'innovation au Canada.

Vérifiant l'utilisation des contributions de la FCI. La FCI a fait six visites d'examen et 11 audits de contributions ou autres types d'examen des coûts. La FCI a examiné près de 800 rapports financiers intérimaires et définitifs.

La FCI procède à des **visites d'examen** dans les établissements bénéficiaires pour évaluer l'adéquation et l'efficacité des politiques, des procédés et des contrôles mis en place pour gérer les projets financés.

La FCI fait l'**audit des contributions** et l'examen des coûts afin de s'assurer que l'établissement utilise la contribution accordée à un projet donné, conformément aux modalités convenues dans l'Entente de contribution financière et autres politiques et directives existantes.

Les établissements doivent soumettre des **rapports financiers** pour chacun des projets financés, à des intervalles précis, en fonction des risques du projet.

Faisant la promotion de l'efficience et de l'efficacité. Lorsque cela était possible, la FCI a collaboré avec les établissements afin de réduire les exigences administratives associées à ses contributions. Pour éviter de compromettre le processus de reddition de comptes, la FCI a mené des enquêtes auprès des parties prenantes et des examens internes. Ceci a permis d'adopter une approche fondée sur le risque pour faire le suivi des projets financés, de simplifier le processus de finalisation des contributions, d'éliminer les doublons dans les formulaires de proposition, de revoir l'approche des visites de suivi dans les établissements et de réduire la fréquence de présentation des rapports financiers. En outre, la FCI a apporté plusieurs améliorations à la fonctionnalité et à l'efficacité du Système de gestion des contributions de la FCI (SGCF), le système en ligne utilisé par les établissements de recherche pour demander du financement et le gérer.

Une gestion prudente des fonds publics octroyés à la FCI

La FCI reçoit le financement du gouvernement fédéral sous forme d'acomptes annuels, en fonction de ses besoins d'encaisse de l'année alors qu'auparavant, le gouvernement du Canada lui versait des paiements forfaitaires. Le solde des investissements de la FCI décroît rapidement puisque le déboursement de fonds est à son maximum et devrait demeurer ainsi en 2014-2015. Cette situation s'explique par le fait que plusieurs projets approuvés par la FCI arrivent à maturité et en raison de la mise en œuvre des projets approuvés en vertu de l'Accord de financement de 2010.

Les sommes versées à la FCI sont investies conformément à sa stratégie et politique d'investissement dont l'objectif premier est la préservation des capitaux pour répondre aux besoins de liquidité. À l'automne 2013, le Comité des investissements de la FCI a évalué la politique et la stratégie d'investissement de la FCI. Ce comité est chargé de superviser la gestion et l'investissement des sommes attribuées à la FCI.

En 2014-2015, la FCI continuera dans la même voie en :

Poursuivant l'évaluation des résultats de la recherche rendue possible par ses investissements. La FCI procédera entre autres à l'Évaluation du rendement global et Vérification de l'optimisation des ressources, à l'évaluation de l'utilisation de l'infrastructure financée, à une Étude sur la mesure des résultats afin d'explorer les domaines qui pourraient se prêter à l'évaluation des retombées socioéconomiques, à une Étude sur la mesure des résultats des plateformes sur le brise-glace de recherche scientifique, le NGCC Amundsen; à la mise à jour du Cadre de rendement, d'évaluation, de risques et de vérification de la FCI.

En vertu de l'accord de financement conclu avec le gouvernement du Canada, la FCI doit mener une **Évaluation du rendement global et Vérification de l'optimisation des ressources (ERG-VOR)** au moins une fois tous les cinq ans pour déterminer le rendement global de ses activités et des projets financés.

L'**Étude sur la mesure des résultats** explore dans quelle mesure les investissements de la FCI et de ses partenaires ont eu un impact transformateur sur le paysage canadien de la recherche dans un domaine particulier.

Le **Cadre de rendement, d'évaluation, de risques et de vérification** décrit le plan de gestion et d'évaluation des risques, le cadre de mesure du rendement et la stratégie d'évaluation de la FCI.

Poursuivant l'efficacité opérationnelle. La FCI apportera des améliorations au *Guide des politiques et des programmes* de la FCI et mettra en place dans le SGCF de nouvelles fonctions pour le suivi des contributions.

ÉTATS FINANCIERS

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la
Fondation canadienne pour l'innovation

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014 et les états des résultats et des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 mars 2014, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables pour les organismes à but non lucratif du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la FCI au 31 mars 2014, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2014 conformément aux Normes comptables pour les organismes à but non lucratif du secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés, Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

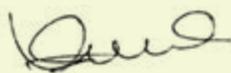
Le 17 juin 2014

État de la situation financière

au 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	20 008 662	453 652
Intérêts à recevoir et autres débiteurs	5 501 538	10 716 318
Placements (note 4)	893 239 892	1 220 286 208
Charges payées d'avance	248 471	241 598
Immobilisations corporelles (note 5)	4 647 174	4 160 674
	923 645 737	1 235 858 450
PASSIF ET ACTIF NET		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	961 639	796 853
Avantage incitatif reporté relatif à un bail (note 6)	75 339	107 627
Dépôts pour le programme entre le Canada et l'Espace européen de la recherche	22 359	21 462
	1 059 337	925 942
APPORTS REPORTÉS (note 7)		
Charges d'exercices futurs	917 939 226	1 230 771 834
Immobilisations corporelles	4 647 174	4 160 674
	922 586 400	1 234 932 508
ENGAGEMENTS (note 8)		
ACTIF NET (note 9)	-	-
	923 645 737	1 235 858 450

AU NOM DU CONSEIL



Administrateur



Administrateur

État des résultats

de l'exercice clos le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
PRODUITS <i>(note 7)</i>		
Constatation des apports reportés liés aux montants attribués aux établissements bénéficiaires	406 899 214	549 812 706
Constatation des apports reportés liés au fonctionnement de l'exercice	12 306 370	12 308 401
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations corporelles	678 408	644 115
	<u>419 883 992</u>	<u>562 765 222</u>
CHARGES		
Subventions aux établissements bénéficiaires	406 899 214	549 812 706
Frais généraux et d'administration	12 306 370	12 308 401
Amortissement des immobilisations corporelles	678 408	644 115
	<u>419 883 992</u>	<u>562 765 222</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>-</u>	<u>-</u>

État des flux de trésorerie

de l'exercice clos le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	-	-
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	678 408	644 115
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations corporelles	(678 408)	(644 115)
Augmentation nette de l'amortissement de l'escompte/la prime sur placements	901 796	10 509 604
Diminution nette des apports reportés liés aux charges d'exercices futurs	(398 132 608)	(534 581 554)
	<u>(397 230 812)</u>	<u>(524 071 950)</u>
 Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (<i>note 11</i>)	 5 341 302	 (4 083 029)
	<u>(391 889 510)</u>	<u>(528 154 979)</u>
Capital		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 164 908)	(1 117 682)
Augmentation des apports reportés liés aux immobilisations corporelles	1 164 908	1 117 682
	<u>-</u>	<u>-</u>
INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(864 484 003)	(754 767 908)
Produit de la cession de placements	1 190 628 523	1 029 268 728
	<u>326 144 520</u>	<u>274 500 820</u>
FINANCEMENT		
Subventions reçues (<i>note 7</i>)	85 300 000	249 000 000
SORTIES NETTES D'ENCAISSE	19 555 010	(4 654 159)
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>453 652</u>	<u>5 107 811</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u>20 008 662</u>	<u>453 652</u>

Notes complémentaires

31 mars 2014

1. Objectif de l'organisme

La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) a été constituée en société en vertu de la Partie I de la *Loi d'exécution du budget de 1997* (Loi), le 25 avril 1997, dans le but d'attribuer aux universités, aux collèges, aux hôpitaux et aux établissements de recherche à but non lucratif du Canada du financement pour des projets d'infrastructure de recherche, en vue d'accroître leur capacité à mener des activités de recherche de pointe.

Les subventions du gouvernement du Canada qui ont été reçues et les revenus de placements y afférents sont administrés et investis en vertu de la Loi et selon les modalités des Accords de financement connexes conclus entre la FCI et le gouvernement du Canada.

La FCI est une entité exonérée d'impôt en vertu du paragraphe 149 (1)) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Principales méthodes comptables

La direction a dressé les états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Constataion des produits

La FCI applique la méthode du report pour comptabiliser les apports qui se composent de subventions du gouvernement du Canada et, s'il y a lieu, de dons d'autres provenances.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe et les revenus de placements y afférents sont reportés et constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Un montant à recevoir est constaté s'il est possible d'en faire une estimation raisonnable et d'en garantir une réception raisonnable.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe afférents à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont reportés et amortis par imputation aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire, à un taux équivalant au taux d'amortissement des immobilisations corporelles correspondantes.

Subventions versées aux établissements bénéficiaires

Les subventions versées aux établissements bénéficiaires sont passées en charges lorsque les déboursés de fonds sont autorisés par la direction et que tous les critères d'admissibilité sont respectés.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les achats de placements sont comptabilisés à la date de règlement.

Instruments financiers

La FCI comptabilise les intérêts à recevoir, les autres débiteurs et créditeurs et les charges à payer au coût. Ils sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'encaisse est comptabilisée à la juste valeur.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût tandis que les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles, s'il y a lieu, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport. Les coûts afférents aux réparations et à l'entretien sont passés en charges. Lorsqu'une immobilisation corporelle ne permet plus à la FCI de fournir des services, sa valeur comptable est réduite à sa valeur résiduelle.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux annuels suivants :

Améliorations locatives	sur la durée du bail
Mobilier et autre matériel	5 ans
Ordinateurs et logiciels	3 à 5 ans
Système de gestion des contributions	8 ans

Les coûts de développement du système de gestion des contributions de la FCI sont capitalisés et amortis lorsque les nouvelles fonctionnalités deviennent opérationnelles. Les coûts de développement sont composés principalement de services professionnels.

Utilisation d'estimations

Selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif du secteur public, la préparation des états financiers exige que la direction de la FCI fasse des estimations et pose des hypothèses liées aux montants constatés des actifs et des passifs et à la présentation des actifs et des passifs éventuels inclus dans les états financiers et les notes afférentes. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations sont utilisées pour établir le recouvrement des débiteurs, la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles, les frais courus et la juste valeur des placements. Ces estimations et hypothèses reposent sur un jugement éclairé.

3. Gestion du capital

Afin de gérer son capital, la FCI se concentre sur ses liquidités disponibles afin d'assurer le fonctionnement des activités et de verser les montants aux établissements bénéficiaires. L'objectif de la FCI consiste à avoir suffisamment de liquidités pour assurer la poursuite de ses activités conformément aux Accords de financement conclus entre la FCI et le gouvernement du Canada, malgré les événements néfastes pouvant avoir des répercussions financières, et à avoir la flexibilité nécessaire pour tirer profit des occasions qui lui permettront de se rapprocher de ses objectifs. La FCI tient compte de son besoin de liquidités dans la préparation, sur une base annuelle, du plan directeur, y compris les projections à long terme des flux de trésorerie, et le budget. Les déboursés aux établissements bénéficiaires et les résultats réels de fonctionnement sont surveillés et comparés aux projections des flux de trésorerie afin d'obtenir des liquidités suffisantes. Au 31 mars 2014, la FCI a atteint son objectif consistant à disposer de suffisamment de liquidités pour s'acquitter de ses obligations actuelles.

4. Placements

Les placements sont composés des instruments financiers suivants :

	2014		2013	
	Juste valeur	Coût et valeur comptable	Juste valeur	Coût et valeur comptable
	\$	\$	\$	\$
Fonds du marché monétaire	198 265 408	198 272 854	-	-
Obligations	323 577 252	318 944 066	695 995 553	690 019 942
Titres hypothécaires de la LNH	377 564 655	376 022 972	533 088 577	530 266 266
	899 407 315	893 239 892	1 229 084 130	1 220 286 208

Hiérarchie des évaluations de la juste valeur

Les instruments financiers sont répartis dans les niveaux de 1 à 3 selon le degré auquel la juste valeur de l'instrument est observable.

- **Niveau 1** - évaluation fondée sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- **Niveau 2** - techniques d'évaluation fondées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir les prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- **Niveau 3** - techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marchés observables (données non observables).

La hiérarchie des évaluations de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

L'instrument financier comptabilisé à la juste valeur au bilan se compose de l'encaisse et est classé au Niveau 1.

Risques de marché

Risque de taux d'intérêt

Il y a risque de taux d'intérêt lorsque la valeur d'un instrument fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt du marché.

Au 31 mars 2014, si les taux d'intérêt des obligations avaient subi une augmentation ou une réduction de 1 % alors que toutes les autres variables restaient constantes, l'augmentation ou la diminution de l'intérêt gagné serait d'un montant total de 5,1 millions de dollars (2013 - 7,5 millions de dollars). L'augmentation ou la diminution du taux d'intérêt n'a pas été calculée pour les titres hypothécaires.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur d'un placement fluctue en fonction des variations des prix du marché (autres que ceux provenant du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient provoquées par des facteurs spécifiques à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les titres semblables sur le marché.

Au 31 mars 2014, une augmentation du prix du marché de 1 % aurait pour résultat une augmentation de la juste valeur des placements d'environ 9 millions de dollars (2013 - 12 millions de dollars).

Les engagements de la FCI en ce qui concerne ses subventions ne dépassent pas le total de ses placements, des revenus d'intérêts y afférents et des subventions engagées par le gouvernement qui seront reçues à une date ultérieure. Le calendrier d'échéances des placements correspond aux flux de trésorerie prévus. Le degré de volatilité est mitigé par la politique de la FCI qui est de ne pas investir dans des actions, des bons de souscription ni dans d'autres titres de participation, titres de créance convertibles, produits dérivés, swaps, options ou contrats à terme standardisés. À ce titre, la direction est d'avis que les risques de taux d'intérêt et de marché sont bien gérés.

Le taux d'intérêt nominal à échéance varie entre 1,99 % et 4,78 % (2,00 % et 5,04 % en 2013) pour les obligations et varie entre 1,69 % et 4,35 % (1,69 % et 4,85 % en 2013) pour les titres hypothécaires.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctuera dû à la variation des taux de change des devises étrangères. La FCI n'est pas exposée à des fluctuations de change.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir faire face aux exigences de trésorerie en temps opportun et de manière rentable.

La FCI fait correspondre le calendrier d'échéances des placements aux sorties de fonds prévues et à ce titre, la liquidité ne représente pas un risque financier important pour la FCI.

Les échéances des fonds du marché monétaire s'échelonnent entre avril 2014 et juin 2014 (nul en 2013). Les échéances des obligations s'échelonnent entre avril 2014 et mars 2017 (entre avril 2013 et mars 2017 en 2013). Les échéances des titres hypothécaires s'échelonnent entre avril 2014 et octobre 2016 (entre mai 2013 et octobre 2016 en 2013).

Risque de crédit

Le risque de crédit provient du danger qu'un émetteur ne puisse faire face à ses obligations. Le risque de concentration existe lorsqu'une part importante des placements est investie dans des titres ayant des caractéristiques semblables ou qui sont soumis à des conditions similaires d'ordre économique, politique ou autre.

La politique de la FCI est de n'investir que dans des titres ayant des notations financières d'au moins AA ou l'équivalent. La politique de la FCI restreint également l'émetteur le plus important, dans toutes les notations, à l'exception du AAA gouvernemental, à un maximum allant de 1 % à 20 % (1 % à 20 % en 2013) du portefeuille de placement entier, selon la catégorie de placement. À ce titre, la direction est d'avis que le risque de crédit est bien géré.

5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent des éléments suivants :

	2014		2013
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$
Améliorations locatives	2 627 417	2 530 065	136 296
Mobilier et autre matériel	894 816	819 822	86 322
Ordinateurs et logiciels	1 470 857	1 343 968	189 819
Système de gestion des contributions	5 608 373	1 260 434	3 748 237
	10 601 463	5 954 289	4 160 674

Au 31 mars 2013, les coûts cumulés et l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles s'élevaient à 9 436 554 \$ et 5 275 880 \$ respectivement.

6. Avantage incitatif reporté relatif à un bail

En août 2011, la FCI a conclu une prolongation de dix ans du bail pour ses locaux avec l'option d'y mettre fin après cinq ans et a reçu un avantage incitatif. Le bail offre trois mois de loyer gratuit pour un montant total de 161 440 \$. Ce montant a été constaté comme avantage incitatif. L'amortissement de cet avantage incitatif s'échelonne sur une période de 60 mois à partir d'août 2011 à raison de 2 691 \$ par mois. Au 31 mars 2014, le solde non amorti s'élevait à 75 339 \$ (107 627 \$ en 31 mars 2013).

7. Apports reportés

La FCI a finalisé un nouvel Accord de contribution avec le gouvernement du Canada en mars 2014 pour 499,85 millions de dollars alloués par le Plan d'action économique de 2012.

La FCI opère désormais sous deux Accords de financement et un Accord de contribution avec le gouvernement du Canada. En date du 31 mars 2014, le gouvernement du Canada avait attribué des subventions reliées à ces ententes totalisant 5,49 milliards de dollars à la FCI, dont 4,60 milliards de dollars avaient été reçus. Selon les modalités des Accords de financement, et assujettis à l'attribution de crédits parlementaires suffisants du gouvernement du Canada, des paiements sont versés tous les ans à la FCI d'après ses besoins en liquidités prévus pour l'année. Au cours de l'exercice, la FCI a reçu la somme de 85,3 millions de dollars (249 millions de dollars le 31 mars 2013) étant liés à ces Accords.

Charges d'exercices futurs

Les apports reportés liés aux charges d'exercices futurs représentent des subventions reçues et grevées d'affectations d'origine externe non dépensées, incluant le revenu de placement, relativement à l'attribution de subventions aux établissements bénéficiaires et au paiement des charges de fonctionnement et des charges en immobilisations corporelles des exercices futurs.

	2014	2013
	\$	\$
Solde au début	1 230 771 834	1 516 353 388
Plus subventions reçues	85 300 000	249 000 000
Plus revenu de placement grevé d'affectations	22 237 884	28 657 235
Moins montant constaté à titre de produits	(419 205 584)	(562 121 107)
Moins montant affecté à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(1 164 908)	(1 117 682)
Solde à la fin	917 939 226	1 230 771 834

Immobilisations corporelles

Les apports reportés liés aux immobilisations corporelles représentent les montants non amortis des subventions grevées d'affectations reçues et utilisées pour acquérir des immobilisations corporelles. L'amortissement des apports de capital est inscrit à titre de produits dans l'état des résultats de la même façon que l'amortissement des immobilisations corporelles correspondantes.

	2014	2013
	\$	\$
Solde au début	4 160 674	3 687 107
Subventions grevées d'affectations utilisées pour acquérir des immobilisations corporelles	1 164 908	1 117 682
Moins le montant amorti dans les résultats	(678 408)	(644 115)
Solde à la fin	4 647 174	4 160 674

8. Engagements

La FCI s'est engagé au cours de l'exercice à attribuer un montant maximal de 115,9 millions de dollars (308,6 millions de dollars en 2013). Un montant de 406,9 millions de dollars (549,8 millions de dollars en 2013) a été versé à des établissements bénéficiaires au cours de l'exercice. Depuis sa création, la FCI a attribué un montant maximal de 6 148,2 millions de dollars, dont 5 170,0 millions de dollars ont été versés en date du 31 mars 2014. À ce jour, la FCI a conclu des subventions reliées à ces ententes pour un montant de 5 864,2 millions de dollars et, par conséquent, a des obligations contractuelles de 694,2 millions de dollars au 31 mars 2014.

Selon la CFI, les montants seront versés comme suit :

	en million de \$
2015	312,4
2016	180,5
2017	125,0
2018	55,5
2019	6,9
2020 et par la suite	13,9
Total	694,2

Le montant maximum cumulatif attribué inclut 58,0 millions de dollars qui ne seront pas utilisés par des établissements bénéficiaires, tel que le confirment des rapports financiers finaux pour projets d'infrastructure soumis par des établissements bénéficiaires en date du 31 mars 2014.

En août 2011, la FCI a renouvelé le contrat de location au 230, rue Queen (Ottawa, Ontario) pour une durée de dix ans se terminant le 31 juillet 2021 avec option de mettre fin après cinq ans. Le loyer annuel minimum pour ces locaux s'élève à 1,2 million de dollars.

9. Apports grevés d'affectations et actifs nets

Les exigences de la Loi d'exécution du budget de 1997, qui régit la FCI, et les modalités des Accords de financement conclus entre la FCI et le gouvernement du Canada imposent des restrictions sur tous les actifs nets de la FCI. Le revenu de placement qui sera gagné sur les subventions reçues du gouvernement du Canada est également grevé d'affectations. Par conséquent, la totalité de l'actif net de la FCI est reportée et constatée à titre de produits au fur et à mesure que les dépenses sont engagées, sans solde de l'actif net, en tout temps. Aucun état de l'évolution de l'actif net n'a été dressé étant donné qu'il n'apporterait pas d'information supplémentaire utile.

10. Régime de retraite

Les employés de la FCI ont le choix d'adhérer au régime de retraite de l'Association des universités et collèges du Canada, régime à cotisations déterminées géré par la Financière Sun Life Inc. Les cotisations que l'employeur a versées au régime au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014 ont totalisé 662 023 \$ (629 872 \$ en 2013).

11. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation

	2014	2013
	\$	\$
Intérêts à recevoir et autres débiteurs	5 214 780	(3 331 811)
Charges payées d'avance	(6 873)	(7 346)
Créditeurs et charges à payer	164 786	(711 578)
Avantage incitatif relatif à un bail	(32 288)	(32 288)
Dépôts pour le programme entre le Canada et l'Espace européen de la recherche	897	(6)
	<u>5 341 302</u>	<u>(4 083 029)</u>

12. Chiffres comparatifs

Quelques chiffres comparatifs ont été reclassés pour respecter la présentation de l'exercice courant.